

LE JOUR, 1946
26 SEPTEMBRE 1946

INTERETS COMMUNS

Il y a des « intérêts » qui sont communs à la Syrie et à nous. Voilà des années qu'on les a nommés par leur nom. Ils font l'objet d'une gestion commune. Autrefois, quand ces intérêts se trouvaient en conflit, la discussion prenait fin devant un arbitre et par lui. Maintenant, l'accord ne peut résulter que de la bonne volonté des intéressés. Or, il arrive que des matières délicates soient en controverse. Il faut alors, de part et d'autre, un effort particulier sur le plan de l'amitié et de la compréhension.

Depuis près de trois ans, les représentants du Liban aux Intérêts communs ont, sur des instructions précises et par un penchant naturel, fait leur métier dans l'esprit le plus fraternel. Ils ont toujours préféré la bonne entente au droit strict et la conciliation aux positions irréductibles. En bref, ils ont toujours fait de leur mieux pour que, les questions de principe mises à part, l'intransigeance ne fût jamais de leur côté. Nous sommes en droit d'espérer que la politesse leur sera rendue.

Il est avantageux pour la Syrie et pour le Liban que nos intérêts dits « communs » restent communs. Nous le comprenons fort bien et nous voyons parfaitement les inconvénients de la mésentente et de la discorde. Mais cette vision claire n'exclut pas la vision distincte de ce qui ne convient pas. Au-delà d'un certain point, ce qui avait paru acceptable cesse de l'être. Au-delà de certaines concessions, les inconvénients vont plus loin que les commodités. Notre souhait est que, de part et d'autre, ces choses délicates demeurent présentes à l'esprit des gouvernements et des hommes qui en ont la charge.

L'évidente utilité de la coopération libano-syrienne en matière douanière, c'est-à-dire de l'union douanière, ne peut pas laisser ignorer que les frontières libanaises, maritimes et terrestres, sont mieux surveillées et défendues que les frontières syriennes contre la contrebande. Il est clair cependant qu'en tant qu'associés, nous faisons pour notre part les frais des fuites qui se produisent de l'autre côté.

Nous nous prêtons de bonne grâce à cela en nous souvenant des difficultés de toute nature qu'a la Syrie à protéger ses vastes et désertiques frontières. Nous nous inclinons devant ces nécessités imputables, dans une certaine mesure, à la nature des choses ; mais nous nous attendons en contrepartie à être ménagés en d'autres circonstances et sur d'autres terrains.

Aussi ces questions d'intérêts communs supposent et comportent un échange de bons procédés, un équilibre. Il n'est pas, nous en sommes sûrs, d'homme d'Etat ni de haut fonctionnaire en Syrie qui ne le comprenne ainsi, et c'est bien le cas au Liban, nous en sommes persuadés.

Si néanmoins nous devons, nous Libanais, malgré une bonne volonté qui ne sera jamais défaillante, malgré des dispositions plus qu'amicales certes, souffrir outre mesure d'une situation qui deviendrait trop difficile pour nous sur le plan politique ou sur le plan matériel, nous serions, à notre corps défendant et en état de légitime défense, forcés d'imaginer quelque formule nouvelle et ce n'est pas l'imagination qui nous manque.

Mais nous préférons faire confiance à la sagacité de nos amis de Syrie, à leur largeur de vues, à leur compréhension de l'intérêt général, à des questions de convenances même, auxquelles ne saurait être étrangère la renommée des pays arabes.